

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Indemnités comptable :

Le conseil municipal, après délibération, accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % calculée selon les bases en vigueur.

Commerce :

Le Maire a rencontré le propriétaire du commerce du centre-bourg qui envisage à terme de vendre sa propriété. Une offre sera faite par la municipalité suite à évaluation.

Adressage hameaux distants :

Une numérotation a été effectuée dans les hameaux des Simons, de la Mivoie, des Fèves, des Girards, des Coutants, de l'Aujonnière, de la Grande Noue et des Grandes Ouches.

Maraîchage bio :

Un maraîcher bio souhaite s'installer sur la commune de Saint-Palais. Le conseil municipal accueille cette proposition avec grand intérêt.

Soutien Fédération des Foyers Ruraux :

Une demande de financement pour l'achat d'un écran gonflable n'est pas retenue par la commune. Le conseil estime que les installations mises à disposition et les investissements du centre communal avec écran géant suffisent à la demande des spectateurs de Saint-Palais.

Travaux :

Un compte-rendu de l'ensemble des travaux est fait par chaque responsable. L'accueil mairie, la voirie et le préau de l'école sont des chantiers terminés. L'atelier municipal et les travaux du cimetière ont bénéficié d'un accord de début de chantier qui seront terminés pour le 30 octobre 2019. Les travaux d'accessibilité sont terminés. Une réunion et une visite de la commission voirie et bâtiment sont prévues pour la réception.

Aménagement du ruisseau de Saint-Palais :

Les travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre sont en phase d'achèvement entre le pont de la route de Saint Martin et le pont du stade. La faune aquatique de la 2^{ème} partie des travaux va être relâchée dans la partie réalisée après une pêche effectuée par la Fédération de Pêche du Cher.

Rentrée scolaire :

Une rentrée réalisée dans de bonnes conditions et agrémentée par la présence de ½ poste supplémentaire à l'école de Quantilly au sein du RPI Saint-Palais/Quantilly. 25 élèves en petite et moyenne section, 24 élèves en grande section et CE1 à Saint-Palais et autant à Quantilly.

Infos CDC Terres du Haut Berry :

Le Maire informe le conseil des axes majeurs suivis par la CDC Terres du Haut Berry, PLUI, redevances incitatives avec la mise à disposition prochainement de deux bacs, un pour les ordures ménagères et l'autre jaune pour les produits recyclables. Une benne à verre supplémentaire sera installée aux Giraudons. Enfin, un broyeur de végétaux sera à disposition des habitants de Saint-Palais le 1^{er} octobre 2019 de 9 h à 12 h, des flyers seront distribués dans les foyers.

Redevance gaz occupation du domaine public :

Le conseil municipal, après délibération, approuve le montant de 423 Euros du par GRDF à la commune au titre de la RODP.

Salle du cadastre :

Un devis est demandé pour la réfection de la salle du cadastre.

Achat terrain route des Reddes :

Afin d'établir une continuité entre le centre communal et le parc de loisirs en suivant le ruisseau de Saint-Palais en cours de réaménagement, le Maire rencontrera les différents propriétaires pour l'achat d'une parcelle.